



DECISION

**Objet : Convention de mise à disposition d'un logement,
au profit de Monsieur Olivier ALLARD**

Le Maire de la Commune d'ANDREZIEUX-BOUTHEON

Vu la délibération n° 25 du Conseil Municipal du 16 juillet 2020, modifiée par délibérations n° 76 du 1^{er} octobre 2020 et n° 10 du 22 février 2021, portant délégation d'attributions du Conseil Municipal au Maire, pour la durée du mandat, en application des articles L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu l'article L 2144-3 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu la convention établie en date du 25/05/2023, concernant la mise à disposition d'un logement communal d'une superficie de 50 m², avec cave et grenier, situé au 1^{er} étage d'un immeuble, sis 10 Rue Aristide Briand – 42160 ANDREZIEUX-BOUTHEON, au profit de Monsieur Olivier ALLARD,

Vu l'avenant de prorogation à ladite convention, établi en date du 05/08/2025,

Considérant, que la Ville dispose d'un logement vacant de type F3, d'une superficie de 60 m² environ, situé au 1^{er} étage de l'Ecole Louis Pasteur et sis 4, Boulevard Pasteur à Andrézieux-Bouthéon, pour lequel Monsieur Olivier ALLARD manifeste son intérêt,

Considérant l'accord intervenu entre les deux parties,

DECIDE

Article 1 : La Ville met à disposition de Monsieur Olivier Allard un logement de type F3, d'une superficie de 60 m² environ, situé au 1^{er} étage de l'Ecole Louis Pasteur et sis 4, Boulevard Pasteur à Andrézieux-Bouthéon.

Article 2 : Cette mise à disposition est consentie et acceptée, à titre précaire et révocable, pour une durée maximale de deux ans, sur la période du 1^{er} Octobre 2025 au 30 Septembre 2027 inclus, moyennant une redevance mensuelle de 289,13 €.

Article 3 : Une convention fixant les conditions détaillées de cette mise à disposition de logement sera rédigée et signée par Monsieur le Maire et Monsieur Olivier Allard

Article 4 : Ampliation de la présente décision sera transmise à :
- Monsieur le Préfet de la Loire,
- Madame la Comptable Publique du SGC Loire Sud,
- Monsieur Olivier ALLARD,
- Monsieur le Directeur Général des Services.

Fait à Andrézieux-Bouthéon, le 15 Septembre 2025

**Le Maire,
François DRIOL**

